

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD.

ANNONCES & AVIS DIVERS.

Ce journal paraît deux fois la semaine : le Mercredi et le Samedi.

ABONNEMENT : Pour Roubaix : 18 fr. par an,
10 fr. pour six mois,
6 fr. pour trois mois.
Pour le dehors, les frais de poste en plus.
Un numéro : 25 centimes.

Bureau du Journal, 20, rue Neuve,
A ROUBAIX,

Où l'on reçoit les annonces et les réclames.

Les annonces et les réclames publiées dans le Journal de Roubaix paraissent le Dimanche dans le Journal d'Annonces qui contient le BULLETIN COMMERCIAL de Roubaix et de Tourcoing.

Tout ce qui intéresse le commerce à un point de vue général sera inséré gratuitement.

ROUBAIX, 15 octobre.

S. Exc. M. le ministre de l'instruction publique, dans sa sollicitude pour les intérêts publics a daigné écrire à M. Perron, directeur général de la Caisse des assurances agricoles, la lettre suivante que MM. les instituteurs communaux doivent lire avec intérêt :

« Paris, 8 octobre 1859.

» A M. Perron, directeur général de la Caisse des assurances agricoles à Paris.

» Monsieur le directeur général,

» J'apprends avec un vif intérêt que la Caisse des assurances agricoles a reçu son organisation définitive. Les populations rurales trouveront des avantages trop réels dans le succès de cette institution pour que toutes les sympathies ne lui soient pas acquises.

» J'ai donné mon attention toute particulière au désir que vous m'avez exprimé d'être autorisé à faire appel au concours des instituteurs. La perspective d'une indemnité en faveur de fonctionnaires dont la situation est si digne qu'on l'améliore m'engageait naturellement à accueillir votre demande. Je dois y mettre, toutefois, une condition dont l'importance ne vous échappera pas. Il est essentiel que les travaux ordinaires des instituteurs ne soient en rien entravés par les bons offices que vous aurez à leur demander. Leur caractère ne leur permettrait, en aucun cas, d'intervenir pour provoquer les assurances. Ils se borneraient exclusivement à leur commune et n'auraient qu'à recevoir et enregistrer les déclarations d'assurances à des jours et à des heures déterminés, de telle sorte qu'aucun de leurs devoirs ne puisse en souffrir.

» Dans ces termes, et en raison de la pensée toute d'intérêt public qui doit présider aux opérations de la Caisse générale des assurances agricoles, je donne mon adhésion au projet que vous m'avez soumis. Je compte sur votre prudence pour que, dans l'application, les conditions que je viens d'indiquer soient scrupuleusement observées.

» Recevez, monsieur le directeur général, l'assurance de ma considération très distinguée.

» Le ministre de l'instruction publique et des cultes.

» Signé : ROULAND. »

Le compte-rendu des opérations de la Banque de France, arrêté au 13 octobre, présente des résultats satisfaisants et semble révéler les premiers symptômes d'une reprise des affaires.

Signalons d'abord l'augmentation du portefeuille, qui n'avait cessé de faiblir depuis quelques mois. Son chiffre s'est élevé de 34 millions, dont 15 à Paris et 19 dans les succursales. L'ensemble des valeurs escomptées est de 475 millions.

L'accroissement du portefeuille coïncide avec une diminution de l'encaisse métallique, dont le total est descendu de 644 millions. Cette réduction porte exclusivement sur les caisses centrales.

Les billets au porteur en circulation représentent une somme de 702 millions, supérieure de 2 millions à celle qui figurait au précédent bilan. Les avances sur effets publics ont progressé de 40,186,200 fr. à 41,912,400 fr., et celles sur titre de chemins de fer de 80,349,900 francs à 82,813,200 francs. Il y a une augmentation de 1,082,100, à 1,146,400 francs dans les avances faites sur obligations du Crédit foncier.

Le Trésor ayant à payer en octobre la plus forte partie des arrérages semestriels des rentes 4 0/0 et 4 1/2 0/0, échus le 27 septembre dernier, son compte créditeur a fléchi de 204 à 186 millions.

Les capitaux déposés à la Banque, en comptes courants, par les particuliers, ne se sont accrus que de 3,600,000 fr. Ils se totalisent par 212 millions.

Les escomptes et intérêts divers, formant les bénéfices de la Banque de France, s'élèvent à 2,177,600 fr. L'augmentation n'avait été que de 1,508,000 fr. dans le mois d'août.

(Patrie).

Les devis rédigés dans l'intérêt des communes, des départements ou des établissements publics, sont assujettis au timbre et à l'enregistrement; mais, comme ces actes ne sont que de simples projets, tant qu'ils n'ont pas reçu l'approbation de l'autorité compétente, et que, dès lors, l'obligation de les rédiger sur timbre occasionnerait de grands embarras dans le service, M. le ministre des finances a décidé, le 2 juin 1852, sur la demande de M. le ministre de l'intérieur, que les plans et devis relatifs aux travaux communaux, et des établissements publics, peuvent n'être présentés au timbre extraordinaire, ou au visa pour timbre, qu'après l'approbation de l'autorité supérieure, sauf, toutefois, le paiement de l'amende encourue, s'il était procédé à l'adjudication des travaux, avant que les plans et devis approuvés eussent acquitté les droits dus au Trésor.

Toutefois, comme il ne se présente pas toujours des adjudicataires, il est toléré dans la pratique, que la formalité du timbre de toutes ces pièces, ne soit remplie que le jour même de l'adjudication, mais immédiatement après.

Ce mode de procéder, suivi à la lettre, prévient toutes difficultés et toute contravention aux lois sur le timbre.

Exposition universelle de Londres en 1851.

Ministère de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics.

Il a paru, jusqu'ici, dix volumes ou parties de volumes des rapports de la commission française du Jury international de l'Exposition universelle de Londres en 1851, dont la publication se poursuit par ordre de l'Empereur et touche à sa fin.

Tout exposant français ayant obtenu à l'exposition de Londres une médaille soit de conseil, soit de prix (Council medal, prize medal), a droit, en vertu d'une décision rendue par M. le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, le 23 novembre 1854, à un exemplaire des rapports dont il s'agit. MM. les exposants médaillés qui n'ont pas retiré la tota-

lité des volumes publiés, sont invités à prendre ou à faire prendre contre reçu livraison de ceux qui leur manquent, 78 bis rue de Valenciennes, à la direction du commerce extérieur (bureau du mouvement général du commerce et de la navigation), de onze heures à trois heures. Les volumes complémentaires seront ultérieurement mis à la disposition des ayant-droit de la même manière.

Renseignements commerciaux.

Calicots, filés, indienne. — Les transactions sont toujours peu importantes à Rouen, pour les articles coton; cependant, comme il n'y a pas encore de marchandise disponible, en tissus pas plus qu'en filés, les prix se maintiennent généralement bien, malgré la réserve des acheteurs et la morte saison qui existe pour certains produits.

Soieries. — On continue d'expédier de Lyon, à destination de l'Amérique et de l'Italie, les divers articles de cette place, et notamment des taffetas imprimés et des robes à volants au mètre. Les commissionnaires joignent en ce moment à leurs expéditions beaucoup de châles communs, d'autres châles dits de Lyon, bien qu'on les fabrique généralement en Picardie, tramés laine avec chaîne en bourre de soies; enfin une quantité considérable de flanelles. On a vendu sur banque pour Paris et pour Londres quelques stints pour robes de soirées et pour théâtres, des velours modes, frisés, et quelques pièces de tissus couleur mauve, dernière nouveauté de la fabrique lyonnaise.

Charge des soies.

La lettre suivante a été adressée au Mémorial de la Loire :

« Saint-Étienne, le 8 octobre 1859.

» Monsieur le Rédacteur,

» J'ai recouru à votre estimable journal pour vous prier d'insérer ces quelques lignes sur la charge des soies.

» La fabrique de Saint-Etienne, aussi bien que

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX

DU 15 OCTOBRE 1859.

LONY

OU

DEUX JOURNÉES DANS LA SUISSE SAXONNE

Suite et fin. — Voir notre dernier numéro.

La jeune fille répondit d'un ton ferme mais tranquille :

« Je sais seulement que cette religion existe, mais je ne me suis jamais occupée d'examiner quels sont ses dogmes, afin de ne pas m'égarer. Je crois qu'il faut éviter d'étudier les autres religions, car au lieu de la tranquillité et du bonheur intérieur dont on jouit quand on est fermement attaché à la croyance de ses pères, on ne gagne en quittant ses opinions religieuses que le doute et l'incertitude. »

Théodore fut ravi de l'entendre parler ainsi, et il parut alors qu'il y avait entre eux communauté d'idées; il se sentit donc attiré vers elle, non plus seulement par la beauté, mais encore par un lien plus fort, le sentiment religieux. Il ne songea plus alors qu'au bonheur dont il devait jouir un jour auprès de cet ange.

Il ne tarda pas à s'apercevoir, il est vrai, que l'inégalité des conditions pourrait présenter un

obstacle à ses projets. Sa famille appartenait à la plus ancienne noblesse, et elle était très considérée dans le pays; quoiqu'il n'eût pas cet orgueil ridicule qui ne reconnaît d'autre mérite que celui de compter un grand nombre d'aïeux illustres, sans avoir rien fait pour mériter cette distinction, il ne se montrait cependant pas indifférent à cet honneur, mais toute sa vie n'avait d'autre but que de prouver par ses actions chevaleresques et sa conduite sans tache qu'il était digne de ce qu'il n'avait dû qu'au hasard de la naissance.

Il savait cependant que ses parents, qui étaient sans préjugés, regarderaient dans sa fiancée l'amabilité et la vertu comme une dot plus précieuse que le rang et la fortune. — Quant à lui personnellement, il ne recherchait pas les richesses, car il était bien loin d'être dans le besoin. D'ailleurs tout l'extérieur de Lony tendait à lui prouver qu'elle aussi avait été favorisée sous ce rapport; ses vêtements, quoique simples, étaient de très bon goût et approchaient même de la magnificence; les nombreuses aumônes qu'elle faisait dans ce pays avec une libéralité généreuse, et ses manières si distinguées, faisaient aussi présumer, non sans raison, qu'à son berceau elle avait été aussi favorisée par Plutus que par les Grâces.

Le crépuscule commençait déjà à étendre son voile sombre sur la campagne, lorsqu'ils arrivèrent à l'hôtel des Bains. Avant d'y entrer, ils furent obligés de traverser une vaste étendue de terrain, plantée d'arbres qui l'entouraient de tous côtés; tous les soirs, ce lieu est éclairé par deux flambeaux placés sur deux colonnes, la lumière ondoyante qu'ils répandent à travers les branches d'arbres agités par le vent, produit un effet singulier sur le visage; c'est pour cela

que, lorsque le reflet de cette clarté peu brillante vint frapper la tendre face de Lony, on avait vu que cette rose blanche s'était changée en rose rouge sur son visage brillant comme le soleil à son lever.

Théodore, au milieu de cette demi-obscurité, osa saisir, avec la rapidité de l'éclair, la main de Lony; et, versé dans la connaissance des astres qui brillent au firmament, il lui montra les plus remarquables constellations qui veillaient en quelque sorte sur eux. La candeur des questions de Lony, les sentiments qu'elle manifesta devant lui avec une ingénuité, une innocence charmantes, augmentèrent de plus en plus son amour, de sorte qu'il lui semblait qu'il ne se trouvait pas avec une nouvelle connaissance, qu'il n'avait jamais vue auparavant, mais avec une compagne de son enfance, destinée par le sort à lui devenir encore plus étroitement unie.

Elle lui racontait avec une naïveté enfantine ses fantaisies de jeune fille.

— Je regardais, dit-elle, les étoiles comme les yeux de Dieu; je pensais qu'il gardait le monde visiblement pendant la nuit et que le jour il restait invisible. — J'étais si heureuse quand je pouvais me glisser le soir, ou même au milieu de la nuit, dans le jardin; je levais alors mes yeux vers le ciel, où réside l'Être bienfaisant, créateur de toutes ces merveilles, qui, à la pâle clarté des étoiles, me semblaient encore plus sublimes; je lui adressais la parole pour lui demander ce dont j'avais besoin, quoique mes desirs fussent très bornés; je me souciais pas avec moins d'empressement de me voir exaucée; je n'oubliais jamais de recommander par de ferventes prières les personnes qui m'étaient chères.

— Dès ma première enfance, continua Lony,

la nuit produisit toujours sur moi beaucoup plus d'effet que le jour malgré sa brillante chaleur et le bruit continuel que j'entendais. Il me semblait que tout ce brouhaha causait trop de distractions pour permettre à l'âme de se recueillir et d'élever sa pensée au-dessus des choses de la terre. Encore maintenant, lorsque, dans le silence de la nuit, je marche sous les voûtes de la cathédrale céleste, éclairée par les étoiles, j'éprouve presque la même terreur et le même respect que lorsque j'entre dans le temple du Seigneur, et je désire ardemment aller voir ces belles et pacifiques régions placées au-dessus de nos têtes.

— Comment, dit Théodore, vous désirez déjà vous éloigner de la terre, lorsque vous ne faites que commencer à jouir des plaisirs de la vie, et que votre position dans le monde vous promet l'avenir le plus souriant.

— Oui, oui, monsieur, dit la mère, qui avait écouté tout ce discours, blâme sévèrement ma fille de sa sottise. C'est sans doute parce qu'elle a tout en abondance et qu'elle peut jouir de tous les agréments de la vie qu'elle éprouve un tel dégoût et quelle est indifférente à tout. Cependant son père et moi nous n'osons, pour la corriger, la priver de quelques-uns de ses plaisirs, car elle est notre fille unique, et quoique la fortune ait répandu ses faveurs assez libéralement sur nous, nous regardons néanmoins notre fille comme notre plus grande richesse.

Pendant le discours de sa mère, Lony avait pris une de ses mains, et appuyant tendrement son beau visage contre l'épaule de sa mère :

— Ma chère, ma bonne maman, dit-elle, combien je me reprocherais de paraître ingrate si mes propos inconsidérés pouvaient vous af-